



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Le 6 mars 2020

À une séance régulière du Conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, tenue dans la salle du caucus située au 50, rue Saint-Joseph, le 5 mars 2020 à quinze heures (15h00), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents :

Messieurs Denis Chalifoux, président, Richard Forget, vice-président, Sébastien Lajoie, directeur et secrétaire-trésorier, Carl De Montigny, Michel Bazinet, et madame Anne Guylaine Legault, membres.

Étaient également présents : monsieur Daniel Charette, membre substitut et Gabrielle Labonté, secrétaire.

### Ouverture de la séance

2020-03-015

### Adoption de l'ordre du jour

#### CONSIDÉRANT QUE

les membres du conseil d'administration ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance de l'assemblée;

#### CONSIDÉRANT QUE

les membres de l'assemblée ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Richard Forget, vice-président

appuyé par Carl De Montigny, membre

et résolu à l'unanimité des membres :

QUE le conseil d'administration de la Régie Incendie des Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2020-03-016

### Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 6 février 2020

#### CONSIDÉRANT QUE

le directeur a remis une copie de ce procès-verbal au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Anne Guylaine Legault, membre

appuyé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve le procès-verbal de l'assemblée du 6 février 2020.

ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation  
**2020-03-017**

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

### Versement de cotisations au Régime de retraite des élus municipaux (RREM)

#### CONSIDÉRANT QUE

en vertu de la Loi modifiant la *Loi sur les cités et villes*, le *Code municipal du Québec* et d'autres dispositions législatives, le salaire versé par les régies ou les conseils intermunicipaux aux maires ou aux membres d'un conseil municipal siégeant à l'un de ces organismes doit être inclus dans son salaire admissible ;

#### CONSIDÉRANT QUE

cette mesure s'applique aux municipalités qui ont choisi d'adhérer au Régime de retraite des élus municipaux (RREM). Ci-dessous la liste des municipalités qui font partie de la RIDM et dont les membres du conseil cotisent au RREM ;

MUNICIPALITÉS	DÉTAILS
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts (nouvelle ville regroupée)	Pour tous les élus : à compter du 1er janvier 2002
Municipalité de Val-David	Pour tous les élus : à compter du 1er janvier 1989
Municipalité de Val-Morin	Pour le maire seulement : à compter du 1er janvier 1989
	Pour tous les élus : à compter du 1er janvier 2011

#### CONSIDÉRANT QUE

conformément à la loi instituant ce régime de retraite, le salaire admissible inclut la rémunération que la RIDM verse aux membres du conseil d'administration. En conséquence, la RIDM doit prélever les cotisations sur cette rémunération à compter du 1er juin 2016 et en faire la remise à Retraite Québec ;

Il est proposé par Carl De Montigny, membre

appuyé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise la RIDM à prélever les cotisations sur la rémunération versée aux membres de conseil d'administration faisant partie des municipalités qui ont choisi d'adhérer au Régime de retraite des élus municipaux (RREM) à compter du 1er juin 2016 et en faire la remise à Retraite Québec ;

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2020-03-018

### Société de l'assurance automobile – Certificat de reconnaissance d'un véhicule d'urgence

#### CONSIDÉRANT QUE

dans le cadre de ses fonctions et conformément à son contrat de travail, le directeur de la Régie, monsieur Sébastien Lajoie, se doit d'utiliser son véhicule personnel pour se rendre d'urgence sur les lieux d'un sinistre et pour se faire, celui-ci doit obtenir le statut de véhicule d'urgence ;



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

### CONSIDÉRANT QUE

le véhicule personnel du directeur de la Régie a été remplacé :

### CONSIDÉRANT QUE

il est nécessaire de transmettre une demande d'autorisation auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour la reconnaissance d'un véhicule d'urgence ;

Il est proposé par Anne Guylaine Legault, membre

appuyé par Carl De Montigny, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise le directeur, monsieur Sébastien Lajoie, à faire les démarches nécessaires auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) afin de procéder à la demande d'autorisation pour la reconnaissance d'un véhicule d'urgence pour son véhicule personnel.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

**2020-03-019**

### Comptes à recevoir

Il est proposé par Carl De Montigny, membre

appuyé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à recevoir au 26 février 2020.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

**2020-03-020**

### Comptes à payer

Il est proposé par Carl De Montigny, membre

appuyé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à payer au 26 février 2020, au montant de 84 368.37\$.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation  
**2020-03-021**

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

### Approbation du rapport financier et du rapport des auditeurs – Exercice financier 2019

Il est proposé par Anne Guylaine Legault, membre

appuyé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts accepte le dépôt du rapport financier pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019 et du rapport des auditeurs de la Régie incendie des Monts.

QUE l'excédent de fonctionnement pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019 est de 228 498 \$.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

**2020-03-022**

### Adjudication de contrat – Achat d'habits de combat neufs – Fonds de roulement

CONSIDÉRANT QUE

la Régie a demandé des soumissions par son appel d'offres sur invitation numéro RIDM-20200201 ;

CONSIDÉRANT QUE

la Régie a reçu une seule soumission conforme ;

SOUSSIONNAIRE	PRIX (avant taxes)	PÉRIODE DE REMBOURSEMENT
Aréo-Feu Ltée	12 habits de combat neufs 2020 : 29 525.28 \$	7 ans
	12 habits de combat neufs 2021 : 30 411.00\$	7 ans

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

appuyé par Carl De Montigny, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise :

- le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts accorde à « Aréo-Feu Ltée » un contrat conformément aux montants mentionnés plus haut, financés par le fonds de roulement, et remboursés sur une période de 7 ans ;
- autorise Sébastien Lajoie, directeur, à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

### Projets - Achat d'équipements - Fonds de roulement

Formules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)  
**2020-03-023**



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

**CONSIDÉRANT QUE**

la Régie doit faire l'achat d'équipements incendie ;

**CONSIDÉRANT QUE**

la Régie désire réaliser des projets financés par le fonds de roulement pour l'achat d'équipements incendie ;

**CONSIDÉRANT QUE**

la Régie a fait une demande de prix auprès de fournisseurs ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

appuyé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise la réalisation des projets suivants financés par le fonds de roulement, et remboursés sur une période de 7 ans :

Description	Quantité	Coût unitaire (plus taxes applicables)	Montant total des ventes (plus taxes applicables)
Cylindre 30 minutes 4500 lb	10	1 110.45 \$	11 104.50 \$
Lumière strobe 12V . ambre	12	158.53 \$	1 902.36 \$
Lumière strobe 12V . bleu	12	114.31 \$	1 371.72 \$
Diviseur 2½ x (2) 1½ avec valve	4	312.50 \$	1 250.00 \$
Siamoise 4" storz x (2) 2½	4	448.00 \$	1 792.00 \$
A dt. double mâle 1½	4	40.00 \$	160.00 \$
A dt. double femelle 1½	4	59.00 \$	236.00 \$
Lance 1¾	4	649.00 \$	2 596.00 \$
Boyau Kraken 1.75x50'	40	242.00 \$	9 680.00 \$
Boyau Megaflo 4" tissu storz	20	466.00 \$	9 320.00 \$
Hache tête plate	4	80.00 \$	320.00 \$
Barre outil Halligan	4	350.00 \$	1 400.00 \$
Ventilateur électrique "blowhard"	2	4 895.00 \$	9 790.00 \$
Motoneige	1	4 560.35 \$	4 560.35 \$
Scie mécanique	2	1 699.00 \$	3 398.00 \$
<b>Total</b>			<b>58 880.93 \$</b>

**QUE** le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

**ADOPTÉE**

2020-03-024

**Démission – Philippe Parent**

**CONSIDÉRANT QUE**

monsieur Philippe Parent a remis sa démission à titre de pompier pour la Régie incendie des Monts ;

Il est proposé par Richard Forget, vice-président



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

appuyé par Anne Guylaine Legault, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts prend acte de la démission de monsieur Philippe Parent, effective le 6 février 2020 à titre de pompier pour la Régie incendie des Monts.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2020-03-025

### Démission – Steve Therrien

CONSIDÉRANT QUE

Monsieur Steve Therrien a remis sa démission à titre de pompier pour la Régie incendie des Monts ;

Il est proposé par Richard Forget, vice-président

appuyé par Anne Guylaine Legault, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts prend acte de la démission de monsieur Steve Therrien, effective le 10 février 2020 à titre de pompier pour la Régie incendie des Monts.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE


### Période de questions d'ordre général

2020-03-026

### Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Richard Forget, vice-président, appuyé par Anne Guylaine Legault, membre, membre et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 15h08.

  
Denis Chalifoux, président

  
Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier